AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5079
FR0000075954-FS1328

20 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER

(Euronext Growth)

Par courriers reçus le 20 novembre 2020, M. Emmanuel Ichbiah a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RIBER[1] et détenir 973 299 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 4,58% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RIBER sur le marché.

[1] Société transférée sur Euronext Growth le 1er septembre 2020.
[2] Sur la base d'un capital composé de 21 253 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.